

<http://www.xn--lecanardpublicain-jwb.net/spip.php?article864>



Pas de drapeau européen de la Sainte Vierge dans les salles de classe de l'école publique et laïque de la République !



- Nouvelles de l'antirépublique -
Date de mise en ligne : lundi 18 février 2019

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

Alors que le gouvernement a confirmé son intention de modifier la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'État qui a institutionnalisé la laïcité en France, vient s'ajouter maintenant le fait que l'Assemblée nationale souhaite depuis quelques jours la présence obligatoire dans les salles de classe du drapeau européen [1].

En 2011, j'avais démontré que le drapeau d'azur avec une couronne de douze étoiles d'or, adopté par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 8 décembre 1955, est un emblème religieux chrétien [2], en m'appuyant notamment sur des documents récupérés sur le site du Conseil de l'Europe.

Sur ce dernier, on y trouve actuellement un nouveau document fort intéressant, l'enregistrement audio datant du 21 octobre 1956 de la cérémonie d'inauguration du vitrail de la Vierge réalisé par Max Ingrand et offert à la ville de Strasbourg par le Conseil de l'Europe [3] :

La Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est présente le vitrail de la manière suivante :

« Le vitrail qui habille la baie axiale de l'abside a été créé par le peintre et maître-verrier Max Ingrand en 1956. Depuis le XIXe siècle, cette verrière était ornée d'une adoration des mages centrée sur une grande "Vierge de Strasbourg", représentée selon son type habituel aux bras étendus, déployant des manches largement évasées. Ce vitrail, n'ayant pas été mis à l'abri durant la Seconde Guerre mondiale, fut soufflé par les bombardements de 1944. Au début des années 1950, alors que la vitrerie ancienne, revenue d'Allemagne, commençait d'être remise en place, cette baie centrale demeurait béante et appelait une création.

Après son installation à Strasbourg en 1949, le Conseil de l'Europe souhaita laisser une trace durable de sa fondation dans la capitale alsacienne et matérialiser, dans un édifice longtemps disputé entre la France et l'Allemagne, son engagement pour la paix. "C'est l'idée première de ce vitrail européen que l'Europe va offrir à la France pour prendre place dans la cathédrale de Strasbourg, écrit le diplomate Paul Lévy [...]. De ce qui en ce moment se tente dans le monde, cette entreprise-là n'est-elle pas l'une des plus hardies et l'une des plus belles ?".



Europa dedit. Max Ingrand fecit

La réalisation fut financée par la Fondation Jacques-Camille Paris, du nom du premier secrétaire général du Conseil de l'Europe, mort prématurément en 1953. Elle fut confiée à Max Ingrand, qui était le verrier français alors le plus en vue, mais également un ancien prisonnier de guerre et un fervent catholique.

Le carton d'Ingrand s'enracine dans la tradition en reproduisant la Vierge de Strasbourg, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux. Au sommet d'une large bordure de fleurs et de colombes, on reconnaît une couronne de douze étoiles sur fond d'azur, symbole marial extrait de l'Apocalypse que le peintre alsacien Arsène Heitz vient de proposer comme symbole du Conseil.

Les circonstances de la réalisation sont résumées par une inscription latine que l'on peut traduire ainsi :

"Au milieu du siècle, afin de mettre un terme à leurs luttes, les peuples d'Europe s'assemblèrent à Strasbourg pour accomplir cette oeuvre. Ils firent choix de Jacques-Camille Paris qui les a bien servis. Donné par l'Europe. Réalisé par Max Ingrand". Le vitrail est béni par Monseigneur Weber le 21 octobre 1956, en présence de Pierre Pflimlin, maire de Strasbourg. » [4]

Dans un document de novembre 2014, la DRAC rappelle qu'« à compter de 1919 et du retour de l'Alsace à la France, la Cathédrale est le siège du clergé concordataire. Elle dispose d'un conseil de Fabrique dont le président est l'évêque, fonctionnaire de l'État » [5].

Le site de *Carrefours d'Alsace*, magazine mensuel du diocèse de Strasbourg, indique que le projet de Max Ingrand fut retenu en mars 1956 en rappelant que « le caractère européen du vitrail est marqué dans sa partie supérieure, où nous voyons les 12 étoiles sur fond bleu du drapeau européen. C'est là l'une des premières utilisations officielles du drapeau qui a été choisi le 8 décembre 1955. » [6]

Il est encore temps de réagir pour les enseignant(e)s attaché(e)s à la laïcité !

Lire aussi : [Le jubilé de l'Union Paneuropéenne à Strasbourg](#)

[1] <https://www.nouvelobs.com/politique/20190216.AFP1853/l-assemblee-confirme-la-presence-des-drapeaux-francais-et-europeen-dans-les-classes.html>

[2] John Groleau, « [Le drapeau européen est un emblème religieux chrétien](#) », *Le Canard républicain*, 9 mai 2011.

[3] <https://www.coe.int/fr/web/documents-records-archives-information/france> ; copie :



[4] <https://docpatdrac.hypotheses.org/jep-2015/jep2015-20-vitrail-europe-max-ingrand> ; copie :



[5] <http://www.culture.gouv.fr/> ; copie :



[6] <https://carrefours.alsace/8672/vitrail-de-leurope-de-cathedrale-de-strasbourg/> ; copie :

